



Réf: DOS-0622-5595-D

Décision n°2022BOQOS06-055 relative aux bilans des objectifs quantifiés déterminant la recevabilité des demandes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds, mentionnés aux articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la Santé Publique

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de la Sécurité Sociale :

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 03 janvier 2018, relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n° 2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 15 janvier 2019 ;

VU le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté n° 2017PRS08-47, en date du 03 octobre 2017, du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé, donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds définis au 2° du l de l'article L. 1434-3 du Code de Santé Publique pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur;

VU l'arrêté n° 2017PRS08-48 en date du 03 octobre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé définies pour l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité mentionnées au b du 2° de l'article L.1434-9 du Code de Santé Publique pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté, en date du 24 septembre 2018, du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant approbation du Projet Régional de Santé et du Schéma Régional de Santé (PRS-SRS) 2018-2023 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur;



VU l'arrêté rectificatif n° 2019PRS07-54, en date du 02 septembre 2019, du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant sur le Schéma Régional de Santé - élément constitutif du Projet Régional de Santé PACA, arrêté le 24 septembre 2018 ;

VU la décision, n° 2021FEN-12-100, en date du 14 décembre 2021, du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant pour l'année 2022, les périodes et le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation sur injonction pour les activités de soins et les équipements matériels lourds visés aux articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 6122-30 du code de la Santé Publique, le bilan quantifié de l'offre de soins précise les territoires de santé à l'intérieur desquels existent des besoins non couverts.

ARRETE

Article 1:

Pour la période de dépôt du 25 juillet 2022 au 25 septembre 2022 le bilan des objectifs quantifiés, en tant qu'il se rapporte aux demandes de création et d'installation est établi selon les tableaux figurant ci-après pour :

les activités de soins suivantes :

- soins de suite et réadaptation ;
- chirurgie (à l'exception de la neurochirurgie et de la chirurgie cardiaque);
- réanimation Adultes et Réanimation Pédiatrique ;
- médecine d'urgence ;
- gynécologie-obstétrique, néonatologie, réanimation néo-natale;
- traitement du cancer.

les équipements matériels lourds suivants :

- appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire ;
- scanographe à utilisation médicale ;
- caisson hyperbare;
- cyclotron à utilisation médicale (traitement du cancer);
- caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence ;
- tomographe par émission de positons (TEP).

Les critères d'éligibilité fixés dans le cadre de la reconnaissance de besoins exceptionnels en scanner et IRM, par département, sont détaillés en annexe 1 et 2 de la présente décision.

SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de	suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	10	11	NON ⁽¹⁾
		Affections de l'appareil locomoteur	3	3	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
	99	Affections du système nerveux	1	1	NON
Alpes de Haute	spécialis	Affections respiratoires	0	0	NON
Provence	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	prise en	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	doni	Affections des brülés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	0	0	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de	suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	4	4	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	3	3	NON
	ω	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
	cialisé	Affections du système nerveux	0	0	NON
lpes de Haute	s spéc	Affections respiratoires	0	1	NON ⁽²⁾
rovence	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	1	NON ⁽²⁾
	ue eu	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	ont pri	Affections des brûlés	0	0	NON
	ğ	Affections liées aux conduites addictives	0	0	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	0	0	NON

⁽¹⁾ Le regroupement d'activités précédemment implantées sur des sites distincts conduit à la disparition d'une implantation géographique prévue aux objectifs quantifiés définis ci-dessus. Le besoin de la population est considéré comme couvert par le regroupement intervenu et n'est pas éligible à une nouvelle demande d'autorisation. En effet, l'ensemble de l'activité ainsi regroupée améliorera la réponse quantitative aux besoins de la population concernée, en permettant une meilleure organisation de la prise en charge et sans conséquence sur l'offre du territoire.

⁽²⁾ Lorsque la cessation d'une activité est consécutive à un volume d'activité insuffisant, l'autorisation détenue n'a pas vocation à être réattribuée dans la mesure où les besoins sont couverts.

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	0	o	NON
		Affections de l'apparell locomoteur	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Alpes de Haute		Affections du système nerveux	0	0	NON
Provence	arge	Affections respiratoires	0	0 0 0	NON
	ise en ch	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	o	0	NON
	ont pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	do	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	1	1	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	1,	1	NON
	lisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Alpes de Haute	spécia	Affections du système nerveux	0	0	NON
Provence	arge	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	ont pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	do	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants		0	0	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	0	О	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Alpes de Haute		Affections du système nerveux	0	0	NON
Provence	arge	Affections respiratoires	0	o	NON
	ise en ch	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	ont pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	op op	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	o	0	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
	lisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Alpes de Haute	pécia	Affections du système nerveux	0	0	NON
Provence	arge s	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	О	NON
	ont pi	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	70	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de s	uite et de réadaptation polyvalents- Adultes	10	9	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	2	2	NON
	o o	Affections cardio-vasculaires	1	1	NON
	Affections du système nerveux Affections respiratoires	Affections du système nerveux	1	1	NON
	scia	Affections respiratoires	2	2	NON
Hautes Alpes	es sbe	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
	har	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	eu	Affections des brûlés	0	0	NON
	prise (Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
	dont	Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins	de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	5	5	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	2	2	NON
pécialisée	Affections cardio-vasculaires	2	2	NON	
	Affections du système nerveux	1	1	NON	
	péciali	Affections respiratoires	2	2	NON
Hautes Alpes	ites Alpes qout prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
	se en c	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	lont pri	Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	o	o	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins	de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	1	1	NON
	e,	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
	en charge spécialisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Hautes Alpes	e spé	Affections du système nerveux	0	0	NON
	charg	Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	dont prise	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	Affections des brûlés		0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	1	1	NON
Q	e e	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
	charge spécialisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Hautes Alpes	e spé	Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
	dont prise en	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	. 0	0	NON
	ont pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	ğ	Affections des brülés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soi	ns de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON
	a)	Affections de l'appareil locomoteur	О	O	NON
	ialisé	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Hautes Alpes	e spé	Affections du système nerveux	0	0	NON
	charg	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	int pri	Affections onco-hématologiques	0	o	NON
	op	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	So	ins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
	cialisé	Affections cardio-vasculaires	o	0	NON
Hautes Alpes	charge spécialisée	Affections du système nerveux	0	0	NON
	charg	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	ont pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	ge	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de s	uite et de réadaptation polyvalents- Adultes	32	33	NON ⁽²⁾
		Affections de l'appareil locomoteur	5	5	NON
		Affections cardio-vasculaires	2	2	NON
	e se,	Affections du système nerveux	3	3	NON
	pes Maritimes gont buse en charge spécialisée	Affections respiratoires	1	1	NON
Alpes Maritimes	charge	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	2	2	NON
	prise en	Affections onco-hématologiques	1	1	NON
	dont	Affections des brûlés	o	o	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	9	9	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins o	le suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	13	15	NON(a)
		Affections de l'appareil locomoteur	5	6	NON ⁽²⁾
		Affections cardio-vasculaires	2	2	NON
	A CONTRACT OF THE PARTY OF THE	Affections du système nerveux	3	4	NON ⁽²⁾
Alpes e	Affections respiratoires	1	1	NON	
Alpes Maritimes	Alpes Spécialisé	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	2	2	NON
	o ue ch	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	dont prise en	Affections des brûlés	0	0	NON
	dor	Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	NON

		Hospitalisation comp	lète			
Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes Maritimes	S	oins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	2	2	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON	
		cialise	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON	
lipes Maritimes	charg	Affections respiratoires	laptation polyvalents dolescents reil locomoteur 0 0 sculaires 0 0 0 0 ne nerveux 0 0 0 0 nemes digestifs, orrinien natologiques implantation implantat	0	NON	
	ise en	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON	
	nt pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON	
	op Op	Affections des brûlés	0	0	NON	

⁽²⁾ Lorsque la cessation d'une activité est consécutive à un volume d'activité insuffisant, l'autorisation détenue n'a pas vocation à être réattribuée dans la mesure où les besoins sont couverts.

⁹⁾ Le besoin du territoire couvert avec l'attribution de toutes les autorisations SSR spécialisées en HDJ prévues au SRS.

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité		implantations 2023	demandes recevables
	Soins	de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	3	4	NON ⁽⁹⁾
	aje je	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
	cialise	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Alpes Maritimes	e spé	Affections du système nerveux	1	1	NON
	charg	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
	nt pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	9	Affections des brûlés	0	0	NON

⁹⁾ Le besoin du territoire couvert avec l'attribution de toutes les autorisations SSR spécialisées en HDJ prévues au SRS.

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables		
	So	ins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON		
		Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON		
	spėcialisėe	dont prise en charge spécialisée	alisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Alpes Maritimes			Affections du système nerveux	0	0	NON	
Aipes Maritimes	harge	Affections respiratoires	0	0	NON		
	rise en c	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON		
	font p	Affections onco-hématologiques	0	0	NON		
		Affections des brûlés	0	0 0 0 0 0	NON		

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
	So	ins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	o	o	NON	
		Affections de l'appareil locomoteur	О		NON	
	ilisée	Affections cardio-vasculaires	et de réadaptation polyvalents Enfants de l'appareil locomoteur s cardio-vasculaires du système nerveux o o s des systèmes digestifs, que et endocrinien s onco-hématologiques implantation o missiantes o o o o o o o o o o o o o o o o o o o	0	NON	
	pecia	pécia	Affections du système nerveux	o	0	NON
Alpes Maritimes	arge :	Affections respiratoires	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	o	0	NON	
	dont p	Affections onco-hématologiques	0	0	NON	
		Affections des brûlés	0	0	NON	

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé	20,78	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de	suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	50*	50*	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	14*	14*	NON
		Affections cardio-vasculaires	6*	6*	NON
	00	Affections du système nerveux	9*	9*	NON
Bouches du	out brise en charge spécialisée	Affections respiratoires	3*	3*	NON
Rhône	n charge	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	5	5	NON
	nt prise el	Affections onco-hématologiques	2	2	NON
	dor	Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	2	2	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	14	14	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de	suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	33*	34*	OUI
		Affections de l'appareil locomoteur	16*	16*	NON
		Affections cardio-vasculaires	7*	7*	NON
Bouches du Rhône charge spécialisée	Affections du système nerveux	9*	9*	NON	
	ściali	Affections respiratoires	3*	3*	NON
	arge spe	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	5	6	OUI
	n chi	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	9 9	Affections des brûlés	0	0	NON
	nt pr	Affections liées aux conduites addictives	2	2	NON
	dor	Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	2023 34* 16* 7* 9* 3* 6 0 0	NON

^{*} dont Hôpital d'instruction des armées

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	2	2	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
	lisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
n de pla	spécia	Affections du système nerveux	1	1	NON
Bouches du Rhône	narge	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1.	NON
	dont p	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	4	4	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	2	2	NON
	alisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Bouches du Rhône	spécia	Affections du système nerveux	2	2	NON
bouches du Mione	narge	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	2	2	NON
	slont p	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	2	1+1 ⁽⁸⁾	NON
	ialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1 ⁽⁸⁾	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Bouches du Rhône	spéc	Affections du système nerveux	1	1 ⁽⁸⁾	NON
	harge	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1.	1	NON
	dont p	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

⁽⁸⁾ Reconnaissance de « besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgente et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique » relatifs à l'implantation supplémentaire d'une autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalents et spécialisés dans les affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux sous la forme d'hospitalisation complète pour les enfants de moins de 6 ans sur le territoire des Bouches-du-Rhône conformément à la note présentée à la CSOS du 29 avril 2019 et suite à l'avis de celle-ci.

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	2	2	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
	alisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Bouches du Rhône	spécia	Affections du système nerveux	1	1	NON
	narge :	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
	dont p	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité		implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	24	23	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	5	5	NON
	96	Affections cardio-vasculaires	2	2	NON
	en charge spécialisée	Affections du système nerveux	5	5	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
'ar	charg	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
	se en	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	dont prise	Affections des brûlés	1	1	NON
	de	Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	9	9	NON

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	16	15	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	7	7	NON
	e e	Affections cardio-vasculaires	3	3	NON
	cialise	Affections du système nerveux	5	5	NON
	e spė	Affections respiratoires	1	1	NON
/ar	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
	ise en	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	ont pr	Affections des brûlés	1	1	NON
	ğ	Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation complète

Ferritoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables										
	So	oins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	4	4	NON										
		Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON										
	spécialisée	spécialisée	: spécialisée	s spécialisée	s spécialisée	s spécialisée	s spécialisée	e spécialisée	e spécialisée	alisée	ialisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Var e s										Affections du système nerveux	3	3	NON		
Val	chargo	Affections respiratoires	1	1	NON										
	e en charg	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	2	2	NON										
	dont	Affections onco-hématologiques	0	0	NON										
		Affections des brûlés	1	1	NON										

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

erritoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Sc	oins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	4	4	NON
	SANTA	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
	ciallsée	Affections cardio-vasculaires	О	0	NON
م ب dont prise en charge spécialisèe	Affections du système nerveux	2	2	NON	
	charg	Affections respiratoires	1	2	NON
	orise er	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	2	2	NON
	dont	Affections onco-hématologiques	o	0	NON
		Affections des brûlés	1	1	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de	suite et de réadaptation polyvalents Enfants	3	3	NON
	o.	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
	cialisé	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
	e spéi	Affections du système nerveux	2	2	NON
ar	charg	Affections respiratoires	1	1	NON
	dont prise en charge spêcialisêe	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	nt pri	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	99	Affections des brûlés	1	1	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	S	oins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	3	3	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
	eciali .	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	1	1	NON
Var	charg	Affections respiratoires	1	2023 3 1	NON
	prise en	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
	dont	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	1	1	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Ferritoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de	e suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	16	15	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	4	4	NON
		Affections cardio-vasculaires	1	1	NON
	lisée	Affections du système nerveux	3	3	NON
Ancilos en charge spécialisée	Affections respiratoires	1	1	NON	
Vaucluse	n charge	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	estifs, o o	0	NON
	nt prise ei	Affections onco-hématologiques	o	0	NON
	dor	Affections des brûlés	o	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	6	6	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Ferritoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
	Soins de s	suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	8	9	OUI
		Affections de l'appareil locomoteur	4	4	NON
		Affections cardio-vasculaires	1	1	NON
	9.05	Affections du système nerveux	3	3	NON
e sen charge spécialisée	Affections respiratoires	0	1	OUI	
Vaucluse	charge	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	prise en	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	dont	Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation complète

Cerritoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	o	0	NON
	i dece	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
	llisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Vaucluse	spécie	Affections du système nerveux	0	0	NON
vauciuse	arge	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0.	o	NON
	ont pi	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	9	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Cerritoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	0	0	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
	alisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
/aucluse	spéci	Affections du système nerveux	0	0	NON
√aucluse	harge	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	nt pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	op	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation complète

Territoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON
		Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
	alisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
Vaucluse	spéci	Affections du système nerveux	0	0	NON
	narge	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
	ont pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	9	Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour

Ferritoire de santé		Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
		Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON
		Affections de l'apparell locomoteur	o	0	NON
	alisée	Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
/aucluse	spécia	Affections du système nerveux	0	0	NON
	large	Affections respiratoires	0	0	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	o	NON
	ant pr	Affections onco-hématologiques	0	0	NON
	- P	Affections des brûlés	0	0	NON

CHIRURGIE:

CHIRURGIE

Territoire de santé	Hospitalisation complète			Hospitalisation ambulatoire		
	Implantations existantes	Implantations 2023	Demandes recevables	Implantations existantes	Implantations 2023	Demandes recevables
Alpes-de-Haute-Provence	3	3	NON	3	3	NON
Hautes-Alpes	3	3	NON	3	3	NON
Alpes-Maritimes	19	18	NON	18	17	NON
Bouches-du-Rhône	33*	32*	NON	34*	33*	NON
Var	18*	18*	NON	18*	18*	NON
Vaucluse	12	12	NON	12	12	NON

^{*}Dont HIA

REANIMATION ADULTES ET REANIMATION PEDIATRIQUE:

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Réanimation Adultes	1	1	NON
Hautes-Alpes	Réanimation Adultes	1	1	NON
Alpes-Maritimes	Réanimation Adultes	8	7	NON
Bouches-du-Rhône	Réanimation Adultes	19*	16*	NON
Var	Réanimation Adultes	5*	5*	NON
Vaucluse	Réanimation Adultes	1	1	NON

*Dont HIA

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Réanimation pédiatrique	0	0	NON
Hautes-Alpes	Réanimation pédiatrique	0	0	NON
Alpes-Maritimes	Réanimation pédiatrique	1.	1	NON
Bouches-du-Rhône	Réanimation pédiatrique	1	1	NON
Var	Réanimation pédiatrique	0	0	NON
Vaucluse	Réanimation pédiatrique	0	0	NON

MEDECINE D'URGENCE:

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Hautes-Alpes	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Alpes-Maritimes	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Var	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Vaucluse	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Structure des urgences	3	3	NON
Hautes-Alpes	Structure des urgences	3	3	NON
Alpes-Maritimes	Structure des urgences	9	9	NON
Bouches-du-Rhône	Structure des urgences	16*	16*	NON
Var	Structure des urgences	9*	9*	NON
Vaucluse	Structure des urgences	8	8	NON

^{*}Dont HIA

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute- Provence	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON
Hautes-Alpes	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON
Alpes-Maritimes	Structure des urgences pédiatriques	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON
Var	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON
Vaucluse	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute- Provence	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	3 SMUR	3 SMUR	NON
Hautes-Alpes	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	2 SMUR	2 SMUR + 1 antenne saisonnière	oui
Alpes-Maritimes	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	5 SMUR + 1 antenne	5 SMUR + 1 antenne	NON
Bouches-du-Rhône	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	7 SMUR + 7 antennes	7 SMUR + 7 antennes	NON
Var	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	6 SMUR + 1 antenne + 1 antenne saisonnière	6 SMUR + 1 antenne + 1 antenne saisonnière	NON
Vaucluse	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	4 SMUR +3 antennes	4 SMUR +3 antennes	NON

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute- Provence	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	0	0	NON
Hautes-Alpes	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	0	0	NON
Alpes-Maritimes	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	1	1	NON
Var	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	0	0	NON
Vaucluse	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	0	0	NON

GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEO-NATALE

Gynécologie obstétrique				
Territoire de santé	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable	
Alpes-de-Haute-Provence	2	2	NON	
Hautes-Alpes	1	1	NON	
Alpes-Maritimes	1	2	NON ⁽¹⁾	
Bouches-du-Rhône	4	4	NON	
Var	4	3	NON	
Vaucluse	4	4	NON	

Gynécologie obstétrique avec néonatologie				
Territoire de santé	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable	
Alpes-de-Haute- Provence	0	0	NON	
Hautes-Alpes	1	1	NON	
Alpes-Maritimes	3	3	NON	
Bouches-du-Rhône	4	4	NON	
Var	2	2	NON	
Vaucluse	1	1	NON	

⁽¹⁾ Le regroupement d'activités précédemment implantées sur des sites distincts conduit à la disparition d'une implantation géographique prévue aux objectifs quantifiés définis ci-dessus. Le besoin de la population est considéré comme couvert par le regroupement intervenu et n'est pas éligible à une nouvelle demande d'autorisation.

Gynécologie obstétrique avec néonatologie soins intensifs

Territoire de santé	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	0	0	NON
Hautes-Alpes	0	0	NON
Alpes-Maritimes	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	3	3	NON
Var	1	1	NON
Vaucluse	1	1	NON

Gynécologie obstétrique avec néonatologie soins intensifs et réanimation néonatale

Territoire de santé	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute- Provence	0	0	NON
Hautes-Alpes	0	0	NON
Alpes-Maritimes	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	2	2	NON
Var	0	0	NON
Vaucluse	0	0	NON

TRAITEMENT DU CANCER:

	CHIRURGIE DU C	ANCER		
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevables
	Pathologies mammaires	0	0	NON
	Pathologies digestives	1	1	NON
Alpes de	Pathologies urologiques	0	0	NON
Haute	Pathologies thoraciques	0	0	NON
Provence	Pathologies gynécologiques	0	0	NON
	Pathologies ORL et maxillo-faciales	0	0	NON
	Chirurgie hors seuil	2	2	NON
	Pathologies mammaires	1	1	NON
	Pathologies digestives	1	1	NON
	Pathologies urologiques	2	2	NON
Hautes Alpes	Pathologies thoraciques	0	0	NON
	Pathologies gynécologiques	1	1	NON
	Pathologies ORL et maxillo-faciales	1	1	NON
	Chirurgie hors seuil	3	3	NON
	Pathologies mammaires	9	10	NON (2)
	Pathologies digestives	12	12	NON
	Pathologies urologiques	6	6	NON
Alpes	Pathologies thoraciques	4	4	NON
Maritimes	Pathologies gynécologiques	8	7	NON
	Pathologies ORL et maxillo-faciales	5	5	NON
	Chirurgie hors seuil	17**	16**	NON

^{**} Dont activité du traitement du cancer de l'enfant et de l'adolescent de moins de 18 ans.

(2) Lorsque la cessation d'une activité est consécutive à un volume d'activité insuffisant, l'autorisation détenue n'a pas vocation à être réattribuée dans la mesure où les besoins sont couverts

	CHIRURGIE DU	CANCER		
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevables
	Pathologies mammaires	15	17	NON (2)
	Pathologies digestives	17	18	NON (2)
	Pathologies urologiques	13	13	NON
Bouches du	Pathologies thoraciques	8	8	NON
Rhône	Pathologies gynécologiques	11	12	NON (2)
	Pathologies ORL et maxillo- faciales	9*	11*	NON (2)
	Chirurgie hors seuil	27**	27**	NON
	Pathologies mammaires	7	7	NON
	Pathologies digestives	12*	11*	NON
	Pathologies urologiques	8*	8*	NON
Var	Pathologies thoraciques	3*	3*	NON
	Pathologies gynécologiques	5	6	NON (2)
	Pathologies ORL et maxillo- faciales	3*	4*	NON (2)
	Chirurgie hors seuil	15*	14*	NON
	Pathologies mammaires	3	4	NON (2)
	Pathologies digestives	6	6	NON
	Pathologies urologiques	3	3	NON
Vaucluse	Pathologies thoraciques	1	1	NON
	Pathologies gynécologiques	3	3	NON
	Pathologies ORL et maxillo- faciales	3	3	NON
	Chirurgie hors seuil	7	8	OUI

^{*}Dont HIA

^{**} Dont activité du traitement du cancer de l'enfant et de l'adolescent de moins de 18 ans.

⁽²⁾ Lorsque la cessation d'une activité est consécutive à un volume d'activité insuffisant, l'autorisation détenue n'a pas vocation à être réattribuée dans la mesure où les besoins sont couverts

CHIMIOTHERAPIE OU AUTRES TRAITEMENTS MEDICAUX SPECIFIQUES DU CANCER								
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable				
Alpes-de-Haute-Provence	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	1	2	oui				
Hautes-Alpes	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	1	1	NON				
Alpes-Maritimes	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	9	9	NON				
Bouches-du-Rhône	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	16*	15*	NON				
Var	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	6*	6*	NON				
Vaucluse	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	2	2	NON				

^{*}Dont HIA

RADIOTHERAPIE EXTERNE							
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable			
Alpes-de-Haute-Provence	e-Haute-Provence Radiothérapie externe		0	NON			
Hautes-Alpes	Radiothérapie externe	1***	1***	NON			
Alpes-Maritimes	Radiothérapie externe	4	4	NON			
Bouches-du-Rhône	Radiothérapie externe	6	6	NON			
Var	Radiothérapie externe	1	1	NON			
Vaucluse Radiothérapie externe		1	1	NON			

^{***}Autorisation dérogatoire

CURIETHERAPIE

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Curiethérapie à bas débit de dose	0	0	NON
Aipes-de-naute-Frovence	Curiethérapie à haut débit de dose	0	0	NON
Houtes Almos	Curiethérapie à bas débit de dose	0	0	NON
Hautes-Alpes	Curiethérapie à haut débit de dose	0	0	NON
Alpes-Maritimes	Curiethérapie à bas débit de dose	1	1	NON
	Curiethérapie à haut débit de dose	1	1	NON
	Curiethérapie à bas débit de dose	2	2	NON
Bouches-du-Rhône	Curiethérapie à haut débit de dose	1	1	NON
Vor	Curiethérapie à bas débit de dose	0	0	NON
Var	Curiethérapie à haut débit de dose	0	0	NON
Variables	Curiethérapie à bas débit de dose	1	1	NON
Vaucluse	Curiethérapie à haut débit de dose	1	1	NON

UTILISATION THERAPEUTIQUE DE RADIOELEMENTS EN SOURCES NON SCELLEES Modalité : utilisation thérapeutiques de **Implantations** Demande **Implantations** Territoire de santé recevable radioéléments en source non scellée existantes 2023 Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé NON Alpes-de-Haute-Provence 0 0 publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou pathologie) Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé NON Hautes-Alpes publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou 0 0 pathologie) Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé **Alpes-Maritimes** 2 2 NON publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou pathologie) Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé Bouches-du-Rhône publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou 2 2 NON pathologie) Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé NON Var publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou 1 pathologie) Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé

publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou

pathologie)

Vaucluse

1

1

NON

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS:

	IRM								
Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables			
Alpes de Haute Provence	2	2	NON	2 + 1 ⁽³⁾	2 + 1 ⁽³⁾	NON			
Hautes Alpes	2	2	NON	3	3	NON			
Alpes Maritimes	13	13	NON	21 + 2 ⁽³⁾	21 + 3 ⁽³⁾	OUI			
Bouches du Rhône	25⁺	26	oui	37*+1 ⁽¹⁾ + 8 ⁽³⁾	38* + 1 ⁽¹⁾ + 8 ⁽³⁾	oui			
Var	13*	13*	NON	16* + 8 ⁽³⁾	16* + 8 ⁽³⁾	NON			
Vaucluse	6	6	NON	8 + 4 ⁽³⁾	8 + 4 ⁽³⁾	NON			

^{*}Dont HIA

¹⁾ Reconnaissance de « besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgente et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique », relatifs à l'implantation supplémentaire d'une autorisation d'équipement matériel lourd, appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) plus spécifiquement orienté vers la pédiatrie sur un site, centre de référence en neurologie et pédiatrie, doté d'un plateau d'imagerie complet, sur le territoire des Bouches-du-Rhône soumis à la CSOS du 17 juin 2019 et suite à l'avis de celle-ci.

³⁾ Reconnaissance de « besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgente et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique », relatifs à des implantations supplémentaires d'autorisations d'équipements matériels lourds sur la région PACA, soumis à la CSOS du 23 septembre 2021 et suite à l'avis de celle-ci, et conformément aux critères d'éligibilité détaillés en annexe 1 et 2 de la présente décision.

	SCANNER							
Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables		
Alpes de Haute-Provence	3	3	NON	4	4	NON		
Hautes-Alpes	3	3+ 1 ⁽³⁾	OUI	3 + 1 ⁽³⁾	3 + 2 ⁽³⁾	oui		
Alpes-Maritimes	16	16	NON	25 + 3 ⁽³⁾	25 + 3 ⁽³⁾	NON		
Bouches-du-Rhône	28*	28*	NON	45* + 3 ⁽³⁾	45* + 3 ⁽³⁾	NON		
Var	17*	17*	NON	21* + 1 ⁽³⁾	21* + 1 ⁽³⁾	NON		
Vaucluse	12+ 2 ⁽³⁾	12+ 2 ⁽³⁾	NON	15 + 2 ⁽³⁾	15 + 2 ⁽³⁾	NON		

^{*}Dont HIA

³⁾ Reconnaissance de « besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgente et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique » relatifs à des implantations supplémentaires d'autorisations d'équipements matériels lourds sur la région PACA, soumis à la CSOS du 23 septembre 2021 et suite à l'avis de celle-ci, et conformément aux critères d'éligibilité détaillés en annexe 1 et 2 de la présente décision.

CAISSON HYPERBARE Nombre Territoire de Nombre de sites Nombre d'appareils **Demandes** Nombre de sites Demandes d'appareils santé existants 2023 recevables 2023 recevables existants Alpes-de-Haute-0 NON 0 NON 0 0 Provence NON **Hautes-Alpes** 0 0 NON 0 0 Alpes-1 NON 1 NON Maritimes Bouches-du-2 2 NON 2 NON 2 Rhône Var 1* 1* 1* NON 1* NON Vaucluse 1 NON 1 NON

^{*}Dont HIA

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS DANS LE TRAITEMENT DU CANCER CYCLOTRON A UTILISATION MEDICALE

Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables
Alpes-de-Haute-Provence	0	0	NON	0	0	NON
Hautes-Alpes	0	0	NON	0	0	NON
Alpes-Maritimes	1	1	NON	2	2	NON
Bouches-du-Rhône	0	0	NON	0	0	NON
Var	0	0	NON	0	0	NON
Vaucluse	0	0	NON	0	0	NON

CAMERAS A SCINTILLATION

Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables
Alpes-de-Haute- Provence	0	0	NON	0	0	NON
Hautes-Alpes	1	1	NON	1	1	NON
Alpes-Maritimes	4	4	NON	10	10	NON
Bouches-du- Rhône	6	7	NON (2)	19	19	NON
Var	3*	3*	NON	7*	7*	NON
Vaucluse	1	1	NON	3	3	NON

^{*}Dont HIA

⁽²⁾ Le regroupement d'activités précédemment implantées sur deux sites distincts conduit à la disparition d'une implantation géographique prévue aux objectifs quantifiés définis ci-dessus. Le besoin de la population est considéré comme couvert par le regroupement intervenu et n'est pas éligible à une nouvelle demande d'autorisation.

TEP

Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables
Alpes-de- Haute- Provence	0	0	NON	0	0	NON
Hautes-Alpes	1	1	NON	1	1	NON
Alpes- Maritimes	3	3	NON	4	5	oui
Bouches-du- Rhône	6	6	NON	9	9	NON
Var	2*	2*	NON	3*	3*	NON
Vaucluse	1	1	NON	1	1	NON

^{*}Dont HIA

Article 2:

Conformément aux dispositions de l'article R. 6122-30 du Code susvisé, ce bilan sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un recours administratif dit "hiérarchique" auprès du Ministre en charge de la Santé et de la Prévention ou d'un recours contentieux adressé au greffe du Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4:

Le Directeur de l'Organisation des Soins de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Délégué Départemental concerné sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Marseille, le 22 juin 2022

M. M Lm/
Philippe De Mester

Annexe 1 - IRM : critères par département

Département 04 :

1 IRM supplémentaire dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC
- Et détenant une autorisation d'activité de chirurgie carcinologique soumise à seuil

Département 05 : pas de besoin exceptionnel recensé

Département 06 :

2 IRM supplémentaires dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 10000 forfaits et 40% d'AC
- Et détenant une autorisation d'activité de chirurgie carcinologique soumise à seuil

1 IRM supplémentaire dans un établissement

- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 5000 forfaits et 60% d'AC
- Et réalisant une activité de chirurgie carcinologique importante,

Département 13 :

6 IRM supplémentaires dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 7000 forfaits et 30% d'AC
- Et détenant une autorisation d'activité de chirurgie carcinologique soumise à seuil

2 IRM supplémentaires dans un établissement

- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 5000 Forfaits et 50% d'AC

Département 83 :

8 IRM supplémentaires dans un établissement.

- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 6000 forfaits et 25 % d'AC

Département 84 :

4 IRM supplémentaires dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 7 000 forfaits et 20% d'AC

Annexe 2 - SCANNER : critères par département

Département 04 : pas de besoin exceptionnel recensé

Département 05 :

1 scanner supplémentaire dans un établissement

- Réalisant plus de 30 000 passages aux urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC

1 nouveau scanner dans un établissement

- Disposant d'un service d'urgence sans scanner

Département 06 :

1 scanner supplémentaire dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 15000 forfaits

2 scanners supplémentaires dans un établissement

- Réalisant plus de 40 000 passages aux urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC

Département 13 :

1 scanner supplémentaire dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 25 000 forfaits

2 scanners supplémentaires dans un établissement

- Réalisant plus de 40 000 passages aux urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC

Département 83 :

1 scanner supplémentaire dans un établissement

- Réalisant plus de 40 000 passages aux urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC

Département 84 :

2 nouveaux scanners dans un établissement

disposant d'un service d'urgence sans scanner